

**Union des  
Préretraités  
et Retraités  
SNPE & ROXEL**

**Solidaires  
Sud**

☎ 05 56 70 79 00

☎ Fax : 05 56 70 79 35

✉ [upr.sud@numericable.fr](mailto:upr.sud@numericable.fr)

🌐 Site web : [sudsnpe.fr](http://sudsnpe.fr)



## **Procès préjudices amiante Cadres SME - Jugement du 7 mars 2012 -**

---

■ Le procès engagé par les six premiers cadres de SME pour la reconnaissance du préjudice d'anxiété et du bouleversement des conditions d'existence en raison de l'exposition à l'amiante, a rendu son jugement le 7 mars 2012.

Ils ont obtenu une indemnisation d'un montant de 15000 €uros au titre du préjudice d'anxiété et de 10000 €uros au titre du bouleversement dans les conditions d'existence. SME a été condamné en outre à 500 €uros au titre de la participation aux frais de procédure.

*UPR SUD SME et ROXEL*